

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception: 31.10.2017	adre réservé à l'autorité en Dossier complet le : L. M. Lo		N° d'enregistrement:
	1. Intitulé du pr	ojet	
Travaux de réfection de l'ouvrage de franch	nissement du Russon de Cha	mpagné	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom RICHARD	Prénom	Jean-Claude	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	Syndicat Mixte Vendée Sèv	re Autizes	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Julien Ludwig, Animateur F	Programme d'Actio	n et de Prévention des Inondations.
RCS / SIRET 2 5 8 5 0 1 6	3 4 0 0 0 1 2	Forme juridique	Syndicat Mixte titre 2
Joigne	z à voire demande l'ann	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères anno dimensionnement correspo		22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 6 projet a	Réfection d'un pont, route c	lassées dans le don	naine public routier des communes
	4. Caractéristiques génér	ales du projet	
4.1 Nature du projet, y compris les évents Le Pont d'accès à la Pointe aux Herbes, ouv ce qui ne permet pas l'accès en tout temps d'urgence en cas de sinistre rendant ce terr Le projet consiste à la réalisation d'un pont La première phase consiste à renforcer le p pont sera gratté afin d'en diminuer la haute aux herbes d'engins lourds de Chantier. Un l'ouvrage de gestion hydraulique des subm	uels travaux de démolition rage majeur de la gestion de par des engins lourds de chritoire peu résilient.  au dessus du pont existant ont existant qui contribue à eur. Un nouveau pont sera coparapet béton sera constru	es crues du Bassin d antier. Cette difficu du Russon de Cham la tenue de l'ouvra onstruit pour perme it en lieu et place d	de la Vendée est fragile et limité à 4.5t, lité rend impossible les interventions npagné. ge hydraulique attenant. L'enrobé du ettre l'accès en tout temps à la Pointe u mur en pierre existant pour protéger

# 4.2 Objectifs du projet

Le projet a un double objectif:

- L'accès en tout temps aux ouvrages de gestion hydraulique. Le pont actuel est dans un mauvais état, les aciers tenant les voûtes sous le tablier commencent à être rongé par la rouille. Ce pont est situé sur le seul accès à la Pointe aux Herbes carrossable en tout temps. La Pointe aux herbes étant un ouvrage majeur de gestion des crues de la Vendée et de protection de la population au titre des submersions marines, il est impératif de pouvoir y accéder en tout temps pour intervenir en cas de désordre sur cet ouvrage.
- La protection des portes à la mer des submersions marines. L'ouvrage du Russon de Champagné n'est pas un ouvrage principal de la rivière Vendée, mais fait partie du système d'endiguement et de protection de la population. La pose de ce mur anti submersion a pour but de garantir la pérennité de l'ouvrage en cas de forts évènements tempétueux. Outre les coûts associés à la réparation de l'ouvrage, la bonne tenue de ce dernier permet de garantir un meilleur ressuyage du territoire et donc une meilleure résilience (économique et écologique).

Le projet prévoit de reconstituer un pont au-dessus de l'existant. Ce dernier contribuant à la stabilité de l'ouvrage hydraulique du russon de champagné, le choix a été fait de le maintenir en place, en le renforçant afin de garantir la pérennité de l'existant.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1) renforcement par pose d'IPN et rabotage du tablier du pont existant. (suppression de la couche d'enrobé, suppression des gardes corps.)
- 2) réalisation de pieux pour les fondations du nouvel ouvrage (profondeur d'environ 21m). Le nouveau pont sera donc dissocié de l'ouvrage hydraulique.
- 3) réalisation des chevêtres au dessus de l'ancien ouvrage laissé en place.
- 4) fourniture et mise en œuvre des poutres préfabriquées
- 5) coulage de la dalle sur les poutres préfabriquées afin de constituer le nouveau tablier.
- 6) réalisation des dalles de transition
- 7) réalisation du parapet anti-submersion
- 8) réalisation de l'enrobé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Véhicule/vélo/piéton traversant le pont.

Muret protégeant l'ouvrage des surverses lors de tempêtes.

La décision de l'autorité environner	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t- nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisati et le 17 janvier 2017 auprès de la DDTM, pas de procéd	on(s).
	projet et superficie globale de l'opération - préciser les deurs caractéristiques	unités de mesure utilisées Valeur(s)
pieux environ 21m de profondeur surface de travaux 31X9m soit 279m²	ns prolongés de 8m de parts et d'autre dans la e 1.5m.	valuut
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 46°19	' <u>59"_N_Lat.01</u> °09'53"_W
85580 Triaize, route de Belle lle en Mer	[3] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4	'59" N Lat. 0 1 ° 0 9 ' 54" W '59" N Lat. 0 1 ° 0 9 ' 52" W
4.7 S'aait-II d'une modification/exter	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oul X Non
4.7.1 SI oul, cette installation (environnementale?	Le projet fait parti du PAPI bassin de 2014	
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votre indiquez à quelle date II a été au	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Les travaux sont localisées sur une zone attenante à 3 ZNIEFF. la zone du projet est partiellement localisée sur une ZNIEFF de type 1 : « Baie de l'aiguillon -Digues de front de mer et fossés - chenaux. » La zone du projet est intégralement incluse dans la ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants"
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	$\boxtimes$		Triaize (Baie de l'aiguillon)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	En limite de la réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon. En limite du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis Dans le PNR du Marais Poitevin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

	entri de la companya	Vir.	17, 10, 270	PPRL Bassin du Lay : Approuvé le 30 novembre 2015	
	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X			
The state of the s	Dans un site ou sur des sols pollués ?		And a constitution of the indicate of the indi		
	Dans une zone de répartition des eaux ?		X		
The second secon	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR		
	Dans un site inscrit ?	Promonocomo del del de se depresentante del del del se depresenta del del del se del del del del del del del del del de	The state of the s		
70450	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
	D'un site Natura 2000 ?	X	The state of the s	Dans un site : FR5410100 - MARAIS POITEVIN	
	D'un site classé ?	e sakrowen ja kulat "rakus jakus kiji shorefinga	X		

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oul Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-II des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans guel milleu ? Impliquera-f-II des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources environ 2m3 de rabotage du Pont actuel Est-il excédentaire X en matériaux? Est-Il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible L'emprise des travaux est essentiellement sur l'emprise routière. Seul les d'entraîner des voiles en prolongement du parapet seront encrées dans les diques latérales. perturbations, des Les milieux impactés sont uniquement des zones artificialisées. La flore au dégradations, des droit du projet est banale. Aucune espèce végétale protégée n'a été observée. destructions de la $\boxtimes$ biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Aucun habitat ou espèces protégés n'a été identifié au droit du projet. Si le projet est situé De plus, le périmètre des travaux est largement négligeable par rapport au dans ou à proximité perimètre des sites protégés. d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une

espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

transcontinuidades reconstruidadescritta	The second secon		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Action to a special production in a property of the months
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	To man's a Children Source Commission of	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-II concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturéis ?	X		Séisme Submersion Tempète
	Engendre-t-II dés risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		$\boxtimes$	Uniquement sur la durée du chantier en raison des engins

an an I margan di pangan di Mangan di Ma	THE GOVERNMENT OF THE STATE OF		
	Engendre-t-il des odeurs ?		$\boxtimes$
	Est-il concemé par des nuisances olfactives ?		$\boxtimes$
	olidelives ?		
	Egiptimenenenenenen, annte, mit Schauberha-schauserlang (Schauberhar, Spijdelauser ab)rg, yn 27 dep ('yn ys)	a strangar arep consequents and file	
	Engendre-t-il des vibrations?		X
	Est-il concerné par des vibrations ?		X
	Engendre-t-il des		and and and and and and
	émissions lumineuses ?		X
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X
			me e superiorista constituente
		The state of the s	
	Engendre-t-11 des rejets dans l'air ?		X
			ir factional annual
	Engandre-1-il des		
	rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X
		anni periodi ana di mangana di ma	
Emissions		established for for every of	a germani a dia visace antine di a vata. Mi
	Engendre-f-II des		X
	effluents ?		
	Engendre-t-lild		
	production de déchets non		X
	dangereux, inerfes, dangereux ?		Ne eventeeriesteri

Commission of the ball of the supplemental and the	The property of the second sec		1	Le pont surplombera un existant.
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le point sui promisera din existanti.
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 tes incide	nces du projet identi	itiées d	20 6.1 :	cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
ovi prouvés	Non × Si out, děch	vez les	guelles	
	name of the second seco			
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non X Si out, déer	vez les	squels :	
				and a section of the section of the design of the section of the s

n	.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments):	fets dre
	nantier conduit par un maître d'œuvre agrée certifié ISO 9001	
	estion des déchets, utilisation de lubrifiant naturel, entreprise habituée à travailler dans le marais et dans des zones humides ensibles	5
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
el II d	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. devrait en être dispensé. Les travaux sont réalisés entièrement sur des zones déjà artificialisées par l'homme. n'y a pas d'espèces ou d'habitat remarquable sur le site des travaux.  8. Annexes	
	Objet	190
1		
2	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	X
3	non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou à défaut à une échelle comprise entre 1/14 000 et 1/44 000 (Il peut s'agir	X
	non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a], b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c), 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c), 7° a], b), 9°a], b), c), d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	X

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe : porter à connaissance portant sur deux projets : réfection de la pointe aux herbes et du pont du Russon de Champagné.

# 9. Engagement et signature

de certifie sur l'hanneur l'exactitude des renseignements cí-dessus

X

Foit à Chaillé-les-Marais

1e. 21/11/217

Signature

SYNDICAT MIXTE
VENDEE - SEVRE - AUTIZES